



VILLE DE  
**COURDIMANCHE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024**

**DÉLIBÉRATION N°24-25-10 : TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLES PAR  
L'UFCV POUR L'ORGANISATION DE FORMATION Bafa OU BAFD**

Date de convocation : 18 avril 2024  
Date d'affichage : 19 avril 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 20

Votants : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq avril, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à l'Hôtel de ville, Salle Raymond Berrivin, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

**Étaient présents :**

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, Mme Francisca NONQUE M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON.

**Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :**

M. Hussen KEBE	avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN
M. Pascal HOUEIX	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Lydia BUMENN	avait donné pouvoir à Mme Marie LOPES-PASSI
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
Monsieur Alain WURTZ	avait donné pouvoir à M. Jean-Paul MARTIN

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Monsieur Benoit CHAVERON, a été désigné secrétaire de séance.**



# VILLE DE COURDIMANCHE

## DÉLIBÉRATION N° 24-25-10 : TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLES PAR L'UFCV POUR L'ORGANISATION DE FORMATION BAFA OU BAFD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°22-11-16 du 15 décembre 2022 relative à la mise en place d'un partenariat avec l'UFCV,

Considérant la nécessité de maintenir la formation pour les équipes du service périscolaire,

Considérant la nécessité de former des animateurs pour répondre aux besoins des publics,

Considérant la nécessité d'accompagner les jeunes Courdimanchois dans leur recherche de formation et de premier emploi,

Considérant l'importance de faciliter l'accès aux formations d'animations pour les habitants du territoire,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la location et l'utilisation des salles municipales dans le cadre de formation BAFA ou BAFD,

Après avoir entendu l'exposé de Emilie Evrard, et sur proposition de Madame la Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix pour, :**

- **Fixe le tarif de location des salles municipales pour l'organisation de stages BAFA ou BAFD à 160 € par jour et par formation**
- **Autorise madame la Maire à signer les conventions de partenariat avec L'UFCV IDF et tous documents afférents**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 29 avril 2024

Sophie MATHARAN,

Maire de Courdimanche



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)